

# SESSION DE FORMATION

## Action Développement Emplois et Compétences



Action portée par la Maison de l'Emploi de l'Agglomération Bayonnaise et du Pays-Basque et financée par l'État dans le cadre d'une convention signée en octobre 2012. Prestation de formation mandatée par la Maison de l'Emploi

**Organisme de formation prestataire : LE CLUB DES LANGUES**

**Lieu de réalisation :** 12 rue de l'Industrie. ZI des Pontots - 64600 ANGLET

**Contact inscription :** E-mail : [leclubdeslangues@gmail.com](mailto:leclubdeslangues@gmail.com) Tél : 05.59.08.67.74

**Nombre de sessions : 5**

## LANGUES (ANGLAIS – ESPAGNOL)

**Effectif minimal 4 pour la mise en œuvre et nombre de places stagiaires disponibles sur la session : 10**

**Dates :** Voir planning ci-joint

**Horaires :** 8h-12h 13h30-17h30

**Nombre de jour(s) : 2 + 1**

### Objectifs de la formation :

L'objectif de formation est d'améliorer la communication orale et la compréhension de conversations, ainsi que les compétences écrites d'une personne de niveau intermédiaire. Le contenu pédagogique de la formation sera également adapté aux besoins spécifiques professionnels.

- Gestion des situations d'entreprise, vocabulaire professionnel et tournures de phrases formelles, en anglais et espagnol, et personnalisée selon les besoins des apprenants, en groupes formés selon la thématique souhaitée.
- Comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc.
- Se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée.
- Produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt.
- Raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée

**Public visé pour la session :** Salarié-e-s de l'entreprise.

**Services proposés par l'organisme de formation ou disponibles à proximité :**

### Accessibilité du site :

#### Droits et devoirs du stagiaire

Le stagiaire doit :

- Signer la feuille de présence à la formation en début de matinée et en début d'après-midi.
- Être présent à l'ensemble de la formation
- Prévenir l'organisme de formation en cas d'absence et en apporter la justification dans les 48 heures
- Respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation

A l'issue de la session de formation chaque stagiaire recevra une attestation de formation

